

## Policier municipal (h/f)

### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	MAIRIE DE METZ 1 place d'armes - service du personnel 57036Metz
<b>Grade :</b>	Gardien brigadier
<b>Référence :</b>	O05720033940
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	25/03/2020
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/05/2020
<b>Date limite de candidature :</b>	24/04/2020
<b>Service d'affectation :</b>	Police Municipale

### Lieu de travail :

<b>Lieu de travail :</b>	1 place d'armes 57036 Metz
--------------------------	-------------------------------

### Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Gardien brigadier
<b>Famille de métier :</b>	Prévention et sécurité
<b>Métier(s) :</b>	Policière / Policier municipal-e

#### **Descriptif de l'emploi :**

Le policier municipal exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assure également une relation de proximité avec la population.

#### **Profil demandé :**

Qualités relationnelles,  
Connaissance du code de la route et du code pénal,  
Aptitudes au dialogue, sens de la médiation,  
Sens des responsabilités et du service public,  
Sérieux, rigueur, et discrétion, Contrôle de soi,

Maîtrise de l'outil informatique,  
Titulaire du permis B.

**Mission :**

- \*;Exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique,
- \* Réceptionner les appels internes et externes et répartir les missions selon la demande,
- \* Assurer une relation de proximité avec la population,
- \* Rendre compte de son activité.

**Contact et informations complémentaires :** Horaires en journée et tenue de permanences.Travail les week-end et jours fériés Cet emploi est ouvert aux personnes en situation de handicap.

**Téléphone collectivité :** 03 87 55 50 00

**Lien de publication :** <https://metzmetropole.gestmax.fr/1757/5/gardien-de-police-municipale-h-f>

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.